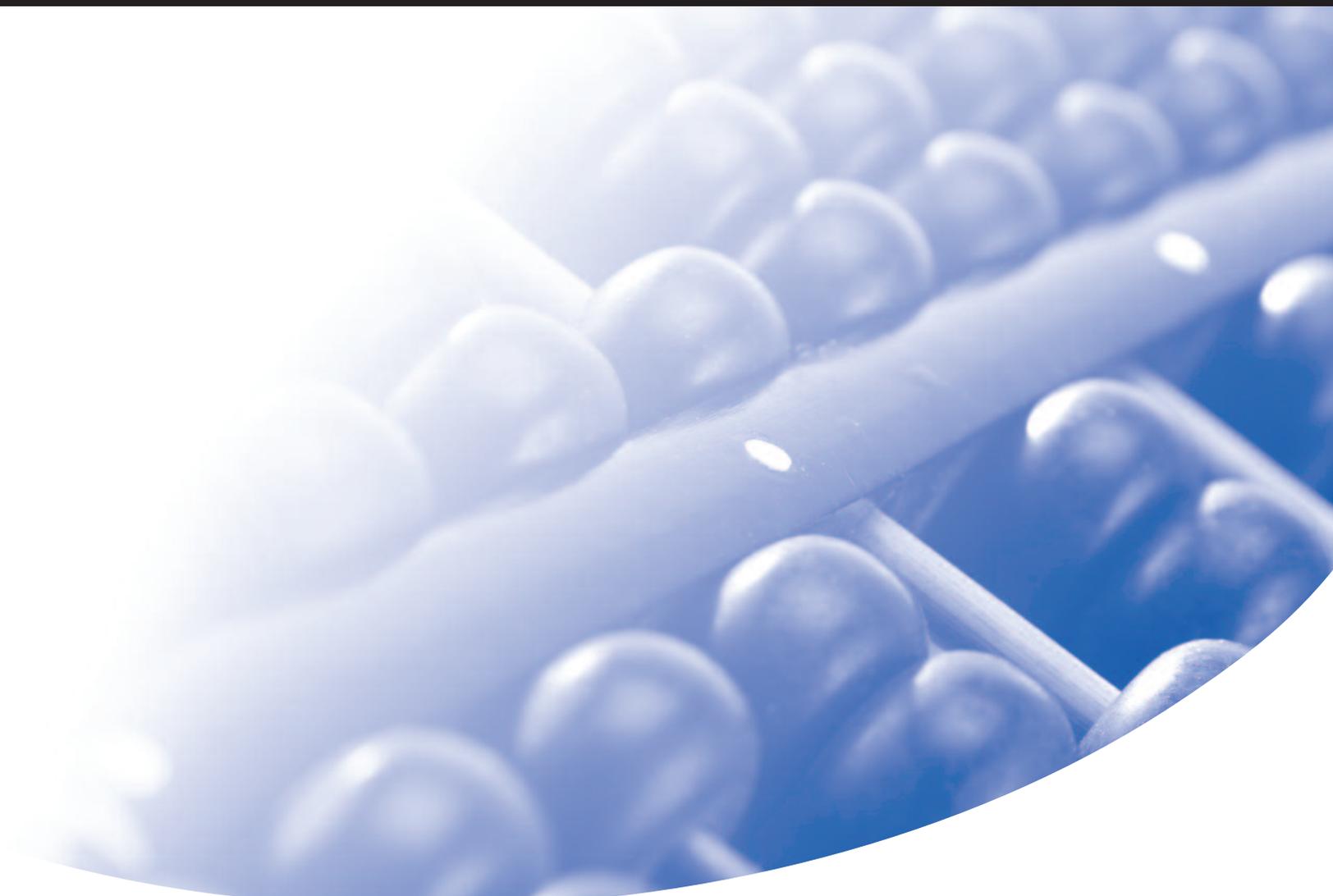


Novembre 2008
Document 208075

Volume 15, n° 1

Bulletin de discipline



Rapport

Voici le vingt-septième rapport périodique préparé à l'intention des membres, des associés et des affiliés conformément à l'article 20.12(8) des statuts administratifs. Le rapport a pour but d'informer ces personnes du processus disciplinaire et des activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à mon adresse citée dans le répertoire en ligne. Tous les renseignements fournis dans le présent rapport sont conformes aux événements tels qu'ils se présentaient le 30 septembre 2008.

Réunions

Depuis la parution du dernier rapport périodique, en mai 2008, la Commission de déontologie a tenu des réunions le 3 juillet 2008 (Toronto) et le 27 octobre 2008 (Toronto). La commission a également tenu une conférence téléphonique le 31 octobre 2008. Les prochaines réunions de la commission sont prévues pour le 9 mars 2009 (Montréal) et le 7 juillet 2009 (Toronto).

Frais disciplinaires (ooo \$) au 30 septembre 2008

	AF 08-09		AF 07-08	
	Actuel	Budget	Actuel	Budget
Frais juridiques	18	---	218	---
Autres frais	42	---	14	---
Total	123	340	225	245
	Actuel		Actuel	
Frais recouvrés	30		127	
Nombre de cas examinés	11		17	

Causes

(a) Accusations portées et affaires terminées

Depuis la parution du dernier rapport périodique de mai 2008, une cause a été complétée. Relativement à cette affaire, un préavis disciplinaire a été distribué en juillet 2008.

(b) Réprimande privée imposée

Une réprimande privée a été imposée contre un individu. Conformément à l'article 20.04.1 des statuts administratifs, les réprimandes privées sont confidentielles. Par conséquent, aucun renseignement supplémentaire ne sera fourni en ce qui concerne cette affaire.

(c) Affaires pendantes à l'égard desquelles des accusations ont été portées

Des accusations distinctes avaient précédemment été portées contre deux membres de l'Institut relativement à l'évaluation d'un

régime de retraite. Un tribunal disciplinaire a été constitué par le président du Groupe de candidats à un tribunal, conformément à l'article 20.06(1) des statuts administratifs. Des motions préliminaires ont été présentées à la Cour ce qui empêche le tribunal de poursuivre ses travaux. Une audience devant un juge a été tenue au début du mois de juin 2007 et la décision rejetant les motions a été rendue en août 2008. Par conséquent, la cause disciplinaire peut maintenant procéder, et les dispositions seront prises pour l'audition de ces accusations.

Veuillez noter que conformément aux statuts administratifs, le directeur général verra à publier, environ 15 jours avant le début des audiences du tribunal disciplinaire, un préavis destiné au public et aux membres incluant la date, l'heure et l'endroit de l'audience.

Toute personne désirant des renseignements supplémentaires sur le processus disciplinaire peut s'adresser au directeur général.

(d) Plaintes et autres renseignements

Outre les causes mentionnées en (a), (b) et (c), la commission, depuis le rapport de mai 2008, a examiné sept plaintes ou d'autres renseignements pouvant déboucher sur le dépôt de plaintes à l'endroit de huit membres, associés ou affiliés.

Quatre nouvelles plaintes et (ou) renseignements ont été portés à l'attention de la commission. La commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre.

Dans une cause antérieure, la commission a choisi d'obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre.

La commission avait précédemment confié une cause à une équipe d'enquête, dont l'investigation est encore en cours.

Dans une autre cause antérieure, en examinant le rapport de l'équipe d'enquête et la réponse du membre, la commission a décidé de rejeter la plainte.

(e) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les 10 causes énumérées plus haut selon le domaine de pratique :

	Plaintes	Particuliers
Assurance-vie	1	2 membres
Régimes de retraite	5	6 membres
Assurance IARD	1	1 membre
Indemnisation des accidents du travail	0	---
Expertise devant les tribunaux	3	3 membres
Autre	0	---

Robert M. Smithen

Président, Commission de déontologie